Délibération c

Envoyé en préfecture le 08/12/2021 Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le

ID: 095-219500618-20211208-D05407122021-DE

Délibération n°: 054-2021

**Du**: 07 décembre 2021

Nombre de Conseillers:

en exercices: 11 présents: 10 votants:10

Date de la convocation: 01 décembre 2021

## REPUBLIQUE FRANCAISE

# VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

## **ETAIENT PRESENTS:**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,

Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,

Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Conseillères municipales,

Messieurs Jean-Baptiste Rouault, Patrice Glandières, Monsieur Bernard Gourdy, Conseillers municipaux.

# **ETAIT ABSENT EXCUSE:**

Madame Sophie Papon

#### **SECRETAIRE DE SEANCE:**

Monsieur Bernard Gourdy, Conseiller municipal,

# **ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION:**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

#### OBJET: Demande de subvention pour les travaux de remise en eau de l'abreuvoir et le lave sabot

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

## Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le dossier technique et financier annexé à cette délibération,

Considérant, la nécessité de réaliser des travaux de remise en eau de l'abreuvoir et le lave sabot,

Considérant, l'opération estimée pour un montant total prévisionnel de 39 800,00 € HT,

Considérant, l'absence d'observation,

260

Envoyé en préfecture le 08/12/2021 Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le

ID: 095-219500618-20211208-D05407122021-DE

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

Approuve, le dossier présenté par Monsieur le Maire,

Autorise, Monsieur le Maire à solliciter le Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains pour bénéficier d'une subvention la plus large possible,

Autorise, Monsieur le Maire à signer les documents référant à cette demande de subvention,

Dit, que les dépenses liées à cette opération seront inscrites au budget primitif 2022,

**Dit,** que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 07 décembre 2021

Didier DAGQ

Maire de Bethemont la For